



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gaz

Question écrite n° 68012

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse sensible des prix de l'énergie, hausse intervenant à l'entrée de l'hiver et qui va grever le budget de nombreux ménages. Il lui demande la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

S'il est exact que les prix de l'électricité ont augmenté en moyenne de 1 % à partir du 7 novembre 2001, il convient de souligner, d'une part, que les prix du gaz n'ont pas varié depuis le 1er mai 2001 et, d'autre part, que le prix des produits pétroliers, dont les carburants, ont fortement chuté depuis septembre 2001. Au total, selon l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en octobre 2001, les prix de l'énergie à la consommation pour l'ensemble des ménages, ont baissé de 4,7 % sur un an et 1,3 % sur un mois. La position du Gouvernement consiste à limiter autant que faire se peut la hausse des prix des énergies auprès des consommateurs, notamment domestiques. Cette politique se révèle dans les faibles niveaux actuels des prix du gaz et de l'électricité par rapport à nos voisins en Europe. Pour l'électricité, important atout de la France provient de son origine nucléaire, à hauteur de 77 % de la production brute en 2000, ou hydro-électrique, à hauteur de 14 % en 2000, de sorte que les coûts de production sont peu sensibles aux variations de prix des énergies fossiles. La hausse de 1 % précitée intervient après plusieurs années de baisses des prix autorisées par des gains de productivité d'électricité de France (EDF). Le mécanisme de « TIPP flottante » a été mis en oeuvre pour modérer la hausse des prix des produits pétroliers et lutter contre les effets néfastes de leur volatilité. De même, pour le gaz naturel, la formule tarifaire inscrite dans le contrat d'entreprise conclu entre l'Etat et Gaz de France (GDF) sur la période 2001-2003 prévoit un certain lissage des fluctuations des coûts de l'approvisionnement français, de telle façon que les tarifs des clients domestiques n'augmentent que de façon limitée et progressive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68012

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6125

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7429